

La rénovation du circuit de Spa-Francorchamps au tribunal



Les personnes qui géraient le circuit poursuivies pour faux et non-respect des procédures.

► Le tribunal correctionnel de Liège a débuté l'examen de prétendus faux, du non-respect des procédures en matière de marchés publics et d'infraction environnementale qui auraient été commis lors de la rénovation du circuit de Spa-Francorchamps en 2006.

Jean-Marie Happart, 72 ans, ancien président de l'intercommunale du circuit, André Denis, 51 ans, député provincial qui était vice-président de l'intercommunale, Jean, 67 ans, ancien ingénieur à la Région wallonne, et Pierre, 59 ans, directeur technique, sont poursuivis. Les quatre prévenus nient les préventions.

BERNIE ECCLESTONE a exigé la réalisation d'importants travaux pour le retour de la F1 en 2007. Parmi ces travaux figuraient entre autres des changements au niveau de la piste.

Le gouvernement wallon a passé trois marchés publics, mais certaines sociétés estiment avoir été lésées. L'infraction environnementale porte sur un remblai de 40 000 m³ lors de la construction d'un hôtel. Les prévenus ont estimé qu'ils n'avaient rien à voir dans cette construction. "Mon seul objectif a toujours été

la défense de l'intérêt de la Wallonie", a indiqué Jean-Marie Happart.

"Si cela n'avait pas été fait, il n'y aurait plus de Grand Prix de Francorchamps. J'y ai passé des jours, des nuits avec un désintéressement total. Je n'ai aucun intérêt personnel dans cette histoire. Je l'ai payé très cher au niveau de ma santé, mais je le referais. Je n'accepte pas que l'on puisse imaginer que j'ai eu un intérêt personnel."

Une autre audience est prévue.

Sarah Rasujew